

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2021

Le vingt décembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 16 décembre 2021, s'est réuni à la salle de réunions de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

Présents : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard, FRAU HUGER Emilie, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie ; CUEVAS Patricia à DELOGE Stéphanie ; CLUA Guy à LAFERRIERE Maxime.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 07/12/2021.*
- *Lecture et approbation procès-verbal de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, concernant la mise à disposition des chemins ruraux du 27/09/2021.*
- *Délibération acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°40 de Monsieur CHEVRIER Serge.*
- *Délibération choix de l'entreprise pour les travaux de réfection et réhabilitation des trottoirs de l'Avenue du 8 mai 1945.*
- *Questions diverses : Convention instruction ADS urbanisme.*

Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 07/12/2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Lecture et approbation procès-verbal de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, concernant la mise à disposition des chemins ruraux du 27/09/2021.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que sur le procès-verbal de la Communauté de Commune du Confluent et des Coteaux de Prayssas en date du 27/09/2021, s'agissant de l'ajout du chemin de « Pétur » dans la convention de mise à disposition des voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la mise à disposition du chemin et le procès-verbal de la Communauté de Commune du 27/09/2021.

Délibération acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°40 de Monsieur CHEVRIER Serge.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en vente du bien situé à « Guilloutet », cadastré section ZD numéro 40, d'une superficie de 3800 m2, appartenant à M. Serge CHEVRIER. Le prix de vente est de 2 500 €.

Le conseil municipal, considérant que cette parcelle peut être utilisée pour des plantations communales, décide de candidater pour son acquisition, il donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération choix de l'entreprise pour les travaux de réfection et réhabilitation des trottoirs de l'Avenue du 8 mai 1945.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux inondations de février 2021, les trottoirs de l'Avenue du 8 mai 1945 ainsi que le parking ont été très fortement endommagés.

Aussi, il est absolument nécessaire de réaliser des travaux afin de sécuriser ces lieux pour les piétons utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité retient l'entreprise **BORDIN & FILS TP** pour un montant hors taxe de 46 617,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le plan de financement comme suit :

<u>Ressources</u>	<u>Montant sollicité</u>	<u>Taux sollicité</u>
DETR / DSIL	18 668,40 €	40%
Amendes de police	6 080,00 €	8%
Autofinancement HT	21868,60 €	52%
Total des travaux HT	46 617,00 €	100%
Total des travaux TTC	55 940,40 €	

Autorise Madame le Maire à signer le devis version n°1.

Questions diverses :

- Convention instruction ADS urbanisme. Suite à la question posée concernant l'article 6 au sujet de la participation financière : il s'agit d'une formule juridique et pour le moment il n'est pas question de payer une contribution.
- Concernant le mail de M. Guy CLUA au sujet de l'approbation du procès-verbal de la séance du 25/10/2021, Madame le Maire précise qu'il était présent.

Séance levée à 19 h 23.